

QUIZZ SUR LA DÎME - RÉPONSE CLÉ

#	Question	<input checked="" type="checkbox"/> VRAI	<input checked="" type="checkbox"/> FAUX
1	Jésus n'a jamais donné la dîme.	<input checked="" type="checkbox"/>	
2	L'apôtre Paul a donné la dîme régulièrement et nous a enseigné à en faire de même dans ses écrits du NT.		<input checked="" type="checkbox"/>
3	Dans l'Ancien Testament, l'offrande des "premiers fruits" et la dîme aux Lévites étaient la même chose.		<input checked="" type="checkbox"/>
4	Une dîme de 10% était versé aux Lévites par les onze autres tribus car la tribu de Levi n'avait pas de terre en héritage.	<input checked="" type="checkbox"/>	
5	Dans l'Ancien Testament, il était demandé aux gens de la dîme en premier (10%) puis, tout autre donation au-delà de ce montant était considéré comme une offrande de libre arbitre.		<input checked="" type="checkbox"/>
6	La dîme était seulement exigée de ceux qui gagnaient leur vie grâce à la Terre Sainte (Troupeaux et récoltes)	<input checked="" type="checkbox"/>	
7	Les Juifs qui vivaient en dehors de la Terre d'Israël devaient donner la dîme sur leurs récoltes et leurs troupeaux.		<input checked="" type="checkbox"/>
8	Il y avait trois dîmes exigées ce qui faisaient une moyenne annuelle de 23.33%.	<input checked="" type="checkbox"/>	
9	Abraham donnaient régulièrement la dîme à Melchisédek à partir de son revenu hebdomadaire et cela sert comme modèle contemporain au don du Nouveau Testament.		<input checked="" type="checkbox"/>
10	La dîme qui était apportée à l'entrepôt à Jérusalem provenait des Lévites et non du peuple d'Israël. C'était la dîme de la dîme qu'ils recevaient. (1%).	<input checked="" type="checkbox"/>	
11	Le Nouveau Testament nous ordonne de donner 10% à l'église.		<input checked="" type="checkbox"/>
12	La dîme de l'Ancien Testament était basée sur l'augmentation des actifs d'une personne et non sur son revenu annuel.	<input checked="" type="checkbox"/>	
13	Dans l'Ancien Testament, la dîme n'était pas un pourcentage fixe.	<input checked="" type="checkbox"/>	
14	La dîme n'a jamais été de l'argent, mais de la nourriture pour que les prêtres et les Lévites puissent se nourrir.	<input checked="" type="checkbox"/>	
15	Les prêtres et les Lévites qui recevaient les dîmes ne pouvaient pas posséder de terre.	<input checked="" type="checkbox"/>	
16	Même si cela n'est pas spécifiquement enseigné dans le Nouveau Testament, les lois de l'Ancien Testament sur la dîme se transportent et s'appliquent aujourd'hui.		<input checked="" type="checkbox"/>
17	Vous vivez sous une malédiction si vous ne donnez pas la dîme.		<input checked="" type="checkbox"/>
18	La Bible nous enseigne que la dîme doit provenir du revenu brut et non du revenu net.		<input checked="" type="checkbox"/>
19	Lorsque Jésus a dit aux Pharisiens qu'ils devraient donner la dîme, il a approuvé la dîme pour les chrétiens aujourd'hui.		<input checked="" type="checkbox"/>
20	La Bible nous enseigne qu'il faut commencer nos donations par 10%.		<input checked="" type="checkbox"/>
21	Le Nouveau Testament dit que les 10 premiers pourcent des dons doivent aller à l'église. Puis vous êtes libres de faire des dons supplémentaires là où vous le souhaitez.		<input checked="" type="checkbox"/>
22	L'église est l'équivalent moderne de l'entrepôt du temple dans l'Ancien Testament.		<input checked="" type="checkbox"/>
23	Si vous donnez 10% ou plus de votre brut, Dieu promet de faire des choses financières supernaturelles voire même miraculeuse dans votre vie.		<input checked="" type="checkbox"/>
24	La dîme a été considérée comme la norme concernant les dons à travers toute l'histoire de l'église.		<input checked="" type="checkbox"/>
25	La dîme était le "système de taxe foncière" utilisée en Israël pour soutenir son administration national, festivals et les services d'allocation.	<input checked="" type="checkbox"/>	

RÉPONSE DÉTAILLÉES

1. Jésus n'a jamais donné la dîme.

Vrai. Peu de personnes ont même jamais réellement considéré cette question. Si nous n'avons pas de rapport biblique ou extra-biblique comme quoi Jésus a donné la Dîme ou non, comment pouvons-nous connaître la réponse à cette question? C'est assez simple. Quand vous comprenez que la dîme dans l'Ancien Testament éte prélevés sur les propriétaires qui gagnaient leur vie des produits de la Terre Sainte (Lévitique 27:30-33), cela devient évident que Jésus n'a jamais donné la dîme car il ne possédait aucune terre. Son histoire de famille était celle d'un marchand (charpentier) à qui il n'a jamais été exigé de donner la dîme. En plus, il a dit qu'il n'avait même pas un endroit pour poser sa tête (Matthieu 8:20). Cela nous amène à la deuxième raison pour laquelle Jésus n'a jamais donné la dîme. Il était pauvre, et il n'est pas exigé des pauvres de donner la dîme. En fait, une personne pauvre aurait été éligible à recevoir une portion de la dîme des pauvres qui éte prélevée aux propriétaires tous les trois ans (Deutéronome 14:28). Jésus n'aurait donc jamais brisé les lois de l'Ancien Testament en ne donnant pas la dîme. (Plus à ce sujet: Lévitique 14:21; 25:6, 25-28, 35, 36; 27:8; Deutéronome 12:1-19; 14:23, 28, 29; 15:7, 8, 11; 24:12, 14, 15, 19, 20; 26:11-13; Malachie 3:5; Matthieu 12:1, 2; Marc 2:23, 24; Luc 2:22-24; 6:1, 2; II Corinthiens 8:12-14; I Timothé 5:8; Jacques 1:27).

2. L'apôtre Paul a donné la dîme régulièrement et nous a enseigné à en faire de même dans ses écrits du NT.

Faux. Pour la même raison pour laquelle Jésus n'a jamais donné la dîme, Paul n'a non plus jamais donné la dîme car il n'était pas propriétaire en Israël. Il était de Tarse. Alors, si et quand Paul a donné, cela aurait éte des offrandes de libre arbitre. Ce qui en surprend beaucoup, c'est que Paul, le plus grand écrivain du Nouveau Testament, n'a jamais même une seule fois mentionné le mot dîme même lorsqu'il parlait de dons.

De nombreux ont suggéré que la raison pour laquelle il n'a pas mentionné la dîme c'est qu'il assumait que les lois de l'Ancien Testament prenaient toujours effet donc il n'avait pas besoin de les reformuler. Cependant, Une bonne compréhension de la part de l'audience de Paul expliquerait mieux pourquoi il n'en a jamais fait mention. Les lettres de Paul ont éte aux Gentils ou Pasteurs aux Gentils (Timothée, Tite). Les Gentils, a qui il écrivait, n'étaient comme lui, pas des propriétaires en Israël et n'étaient alors pas sujet au paiement d'aucune des trois dîmes exigées par la loi. Ce serait comme si quelqu'un vous demandait si vous payer vos impôts fonciers irlandais. Et votre réponse serait, 'je ne possède aucune terre en Irlande, donc je ne dois aucun impôt foncier irlandais'. Mentionner la dîme aux Gentils dans ses écrits aurait alors aucun sens. (voir les enseignements de Paul sur les offrandes: Romains 15:25- 26; I Corinthiens 9:7-14; 16:1-3; II Corinthiens 8 & 9; Galates 6:6-10; Philippiens 4:10-19; I Timothée 5:9-18, 6:17-19.)

3. Dans l'Ancien Testament, l'offrande des "premiers fruits" et la dîme aux Lévites étaient la même chose.

Faux. De nombreux méprennent l'offrande des premiers fruits avec la Dîme Lévitique, disant qu'elles sont identiques. Le fait est qu'elles sont totalement différentes. l'offrande des premiers fruits éte une offrande symbolique faites lorsque la toute première production du fermier éte mûre. En fait, l'offrande des premiers fruits éte si petite qu'elle pouvait tenir dans un panier portable. (Deutéronome 26:1-10; Lev 23:17; Nombres 18:13-17; Nehémie 12:44; II Chroniques 31:5a).

Les offrandes des premiers fruits (de même pour les offrandes du premier né) allait directement au temple et devaient éte entièrement consommées par les prêtres prêchant et seulement à l'intérieur du temple (Nehémie 10:35-37a; Exode 23:19; 34:26; Deutéronome 18:4). D'un autre côté, la dîme Lévitique est amené à l'une des villes Lévites.

Mettre ces deux offrandes ensemble et suggéré que notre dîme (10%) doit éte la première chose que nous donnons peut venir d'une bonne intention, mais ce n'est pas bibliquement correct.

4. Une dîme de 10% éte versé aux Lévites par les onze autres tribus car la tribu de Levi n'avait pas de terre en héritage.

Vrai. Il a éte donné 48 villes à travers Israël aux Lévites (Nombres 18:20-24; Nombres 26:62; Deutéronome 10:9; Deutéronome 18:1-2; Josué 18:7) et éte plutôt les administrateurs du pays. Comme ils n'avait aucune terre, il n'avait aucun moyen de cultiver leur propre récolte et d'élever leurs troupeaux, alors les onze autres tribus devaient leur apporter de la nourriture provenant de la terre qu'ils avaient hérité en tant qu'héritage de la terre aux Lévites. (Voir Nombres 18:21.)

5. Dans l'Ancien Testament, il était demandé aux gens de la dîme en premier (10%) puis, tout autre donation au-delà de ce montant était considéré comme une offrande de libre arbitre.

Faux. Ces deux groupements d'offrandes (Trois dîmes et quatre de libre arbitre) ne sont pas séquentiels mais parallèle - c'est-à-dire, il était exigé des propriétaires terriens de donner la dîme et que tous ceux qui gagnaient leur vie différemment ferait des offrandes de libre arbitre (du montant et quand ils veulent). Les propriétaires terriens, s'ils le désiraient, étaient bien sûr libre de faire d'autres offrandes au-delà des trois dîmes. Alors, la dîme s'applique aux propriétaires terriens et les offrandes de libre arbitre à tous les autres. Voici quatre types d'offrandes de libre arbitre: (Holocauste Lévitique 1; 6:8-13; 8:18-21; 16:24; *Sacrifice de l'action de grâce* g. Lévitique 3; 7:11-34; *Sacrifice pour le péché*: Lévitique 4; 5:1-13; 6:24-30; 8:14-17; 16:3-22; *Sacrifice de la culpabilité*: Lévitique 5:14-19; 6:1-7; 7:1-6.)

6. La dîme était seulement exigée de ceux qui gagnaient leur vie grâce à la Terre Sainte (Troupeaux et récoltes)

Vrai. (Lévitique 27:30-33)

7. Les Juifs qui vivaient en dehors de la Terre d'Israël devaient donner la dîme sur leurs récoltes et leurs troupeaux.

Faux. Aux temps du Nouveau Testament, Seuls les récoltes et les troupeaux étaient assujettis aux lois sur la dîme.

8. Il y avait trois dîmes exigées ce qui faisaient une moyenne annuelle de 23.33%.

Vrai. Les trois dîmes que devaient les propriétaires terriens sont: (1.) la dîme aux Lévites (Nombres 18:21-24; Nehémie 10:37b), (2.) la dîme au festival (Deutéronome 12:1-19; 14:22-26), et (3.) la dîme aux pauvres (Deutéronome 14:28, 29; 26:12, 13) tous les trois ans. Ainsi, les dîmes prélevées sur les propriétaires terriens d'Israël correspondaient à une moyenne annuelle de 23.33%.

9. Abraham donnaient régulièrement la dîme à Melchisédek à partir de son revenu hebdomadaire et cela sert comme modèle contemporain au don du Nouveau Testament.

Faux. Abraham a donné la dîme une seule fois à Melchisédek. (Génèse 14:11-24) La dîme provenait du butin qu'il a récolté des ennemies de Sodome lorsqu'il les a battus. Il a donné 10% de ce butin à Melchisédek et les 90% restant au mauvais Roi de Sodome pour qu'il ne puisse jamais dire qu'il est celui qui a rendu Abraham riche. Note: la dîme d'Abraham n'a jamais été sur sa propre fortune.

Gradez à l'esprit que la dîme ne provient pas de la Bible. C'était une pratique païenne bien connu venant de Phoenicia, Égypte, Canaan, Mésopotamie et des terres autour du Croissant Fertile. C'était une taxe usuel obligatoire à un dieu païen ou un dirigeant. L'Empire Romain a continué cette tradition en exigeant les nations soumises et battues, comme Israël, a leur retourner le butin de la première dîme de la terre! La dîme d'Abraham à Melchisédek était probablement conforme à cette vieille coutume de guerre Arabe et un commandement venant de Dieu. Evidemment, la coutume de guerre Arabe spécifiait que dix pourcent des butins de guerre soient donnés au prêtre-roi local, tandis que les quatre-vingt dix restant revenaient au vainqueur.

Ceci étant, le paiement de la dîme d'Abraham était plus culturel que spirituel. Il n'y a pas d'autre indication qu'Abraham ait de nouveau donné à Melchisédek. Les Écritures n'ont jamais utilisé la seule dîme du butin de guerre d'Abraham comme modèle de donation pour Israël ou pour les partisans des Gentils. Alors la dîme d'Abraham ne peut pas raisonnablement être extrapolée comme modèle pour les partisans du Nouveau Testament sur ce côté de la croix.

10. La dîme qui était apportée à l'entrepôt à Jérusalem provenait des Lévites et non du peuple d'Israël. C'était la dîme de la dîme qu'ils recevaient. (1%).

Vrai. L'entrepôt du temple de Jérusalem était de loin trop petit pour contenir toutes les dîmes qui auraient été versées par les propriétaires terriens d'Israël. Les propriétaires terriens apporteraient leur dîme à l'une des 48 villes Lévitiques, puis les Lévites porteraient une dîme de ces dîmes de nourriture à l'entrepôt du temple pour que les prêtres servant à cet endroit puisse également avoir à manger. (Nehémie 10:38)

Nehémie 10:37b et II Chroniques 31:15-19 ont été clairs là-dessus. Les gens devaient apporter leur dîmes aux villes Lévitiques où 98% des Lévites et prêtres avaient besoin de nourriture. (également Nombres 18:21-24). et Nehémie 10:38 indique clairement que seuls les Lévites et les prêtres avaient pour tâche d'apporter les dîmes hebdomadaires au Temple. (également Numbers 18:24-28).

La dîme *dans son entier*, la première dîme Lévitique, n'allait pas du tout aux prêtres. Ce n'était pas non plus les *meilleurs* dixièmes. (Lévitique 27:33). Selon Nombres 18:21-24 et Nehémie 10:37b, Celle-ci allait

aux serviteurs des prêtres, les Lévites. Et selon Nombres 18:25-28 et Nehémie 10:38, les Lévites donnaient *le meilleur dixième de cette dîme* (1%) aux prêtres qui prêchaient les sacrifices du péché. Il était attendu des Prêtres des offrandes de libre arbitre - pas des dîmes (Malachi 1:13-14).

Nehémie 10:37b et II Chroniques 31:15-19 ont indiqué clairement que les gens devaient apporter leur dîmes aux villes Lévitiques où 98% des Lévites et prêtres en avaient besoin pour se nourrir. (également Nombres 18:21-24). Et Nehémie 10:38 exprime clairement que normalement seulement les Lévites et les prêtres avaient la tâche d'amener les dîmes hebdomadaires au Temple. (également Nombres 18:24-28).

La dîme *dans son entier*, la première dîme Lévitique, n'allait pas du tout aux prêtres. Ce n'étaient même pas le *meilleur dixième* (Lévitique 27:33). Selon Nombres 18:21-24 et Nehémie 10:37b, cela allait aux serviteurs des prêtres, les Lévites. Et selon Nombres 18:25-28 and Nehémie 10:38, les Lévites donnaient le meilleur dixième de leur dîme (1%) aux prêtres qui prêchaient les sacrifices du péché. Il était attendu des Prêtres qu'ils donnent des offrandes de voeu de libre arbitre - et non les dîmes (Malachie 1:13-14).

11. Le Nouveau Testament nous ordonne de donner 10% à l'église.

Faux. Le Nouveau Testament n'enseigne pas sur la dîme. Donc, il est évident qu'il n'est pas dit où la dîme doit aller.

12. La dîme de l'Ancien Testament était basée sur l'augmentation des actifs d'une personne et non sur son revenu annuel.

Vrai. Comme les dîmes n'étaient qu'aux propriétaires terriens ayant des troupeaux ou récoltes sur la Terre Sainte, Celles-ci étaient calculées sur le montant total des récoltes ou des troupeaux sur la Terre Sainte - Le montant total augmente par rapport à celui de l'année précédente. (Deutéronome 14:22)

13. Dans l'Ancien Testament, la dîme n'était pas un pourcentage fixe.

Vrai. Afin de calculer la dîme, (par exemple sur les troupeaux) le propriétaire terrien tenait son bâton en l'air et faisait passer ses animaux en-dessous. Tous les dix, un était donné pour la dîme. Ce qui est intéressant, c'est que si un propriétaire terrien n'avait que neuf moutons, par exemple, il n'était pas obligé d'en donner un (0%). S'il en avait dix, il devait en donner un (10%) mais s'il en avait dix-neuf, il n'était obligé que d'en donner un (5%). Alors, il ya deux points: (1.) la dîme était toujours arrondie en-dessous (et non en-dessus). La dîme pouvait donc varier entre 0% et 10%. (2.) L'animal donnait pour la dîme était le dixième et non le premier. Dans d'autres termes, la dîme était payé avec les derniers dixièmes. Le fermier gardait les neuf premiers et donnait aux Lévites le dixième (Lévitique 27:32)

14. La dîme n'a jamais été de l'argent, mais de la nourriture pour que les prêtres et les Lévites puissent se nourrir.

Vrai. Puisque c'étaient des récoltes et des animaux qui étaient élevés sur la Terre Sainte, la nourriture était donc sujet à la dîme. Cette pratique était toujours connue à l'époque de Malachie où il expose dans 3:10. "*Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, Afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison*". Les offrandes de libre arbitre étaient peut-être de l'argent, mais les dîmes étaient toujours seulement de la nourriture.

Il y a 16 versets dans les 11 chapitres et 8 livres, de Lévitique 27 à Luc 11, qui décrit le contenu de la dîme sainte. Et ce contenu n'a jamais inclut de la monnaie, de l'argent, de l'or ou tout autre chose qui n'était pas de la nourriture venant d'Israël! (Voir Lévitique 27:30, 32; Nombres 18:27-28; Deutéronome 12:17; 14:22-23; 26:12; II Chroniques 31:5-6; Nehémie 10:37; 13:5; Malachie 3:10-11; Matthieu 23:23; Luc 11:42.)

15. Les prêtres et les Lévites qui recevaient les dîmes ne pouvaient pas posséder de terre.

Vrai. Pour pouvoir recevoir les dîmes, les Lévites ne pouvaient pas être propriétaires terriens. (Nombres 18:20-26; Deutéronome 12:12; 14:27, 29; 18:1, 2; Josué 13:14, 33; 14:3; 18:7; Ezéchiel 44:28).

16. Même si cela n'est pas spécifiquement enseigné dans le Nouveau Testament, les lois de l'Ancien Testament sur la dîme se transportent et s'appliquent aujourd'hui.

Faux. Même si l'Ancien Testament ne sépare pas ses lois en catégorie, Civile, Cérémoniale et Morale, cela nous aide dans notre manière de voir ce sujet. Tous les érudits de la Bible reconnaissent que les lois civiles juives et les lois Cérémoniales ont été supprimées sur la croix. Les lois Morales sont transcendantes et continue à être effectives en tout temps. La véritable question est, où se situe les lois de la dîme dans ces trois catégories. Il peut être fortement discuter que comme les dîmes étaient une "taxe foncière" saisie sur les propriétaires terriens d'Israël, cela ferait parti de la loi Civile. La deuxième

dîme était là pour soutenir les festivals religieux pourrait faire parti de la loi Cérémoniale. Mais pour mettre les lois de la dîme dans la catégorie de la loi Morale semble être un saut biblique que peu d'érudits tenteraient de justifier. S'ils étaient des lois Civiles et/ou Cérémoniales, les lois de la dîme finiraient avec tout le reste des lois Civiles Juives et Cérémoniales.

En plus, dans la première église, comme vous pouvez vous le rappeler, les juifs convertis ont essayé d'insister sur le fait que les nouveaux convertis Gentils avaient besoin de les Lois Juives afin de devenir Chrétiens. Le Conseil de Jérusalem a déterminé que les Chrétiens Gentils étaient seulement obligés de suivre ceci: "... Car il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir, de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de la débauche, choses contre lesquelles vous vous trouverez bien de vous tenir en garde." (Actes 15:28-29). Avec cela, les Juifs Chrétiens avaient la chance d'imposer les Lois Juives sur la dîme aux Chrétiens Gentils, mais cela ne faisait pas parti de la liste que les croyants Gentils étaient appelés à obéir. Alors, non seulement les lois sur la dîme ne se transposent pas, mais elles ne s'appliquent pas aux croyants aujourd'hui. Le Conseil de Jérusalem a clairement et intentionnellement éliminé leur application aux croyants Gentils.

17. Vous vivez sous une malédiction si vous ne donnez pas la dîme.

Faux. Cette réclamation vient d'un malentendu dans *Malachie 3:8-10*. En premier, il est important de comprendre que le livre de Malachie a été principalement écrit pour les leaders Juifs d'Israël et ce passage s'adresse spécifiquement à eux. Nous savons que parce que le peuple d'Israël n'apportait leur dîme au temple de Jérusalem (Se Réferer à la Question #10.), les Lévites le faisaient. et ce qui arrivait à l'époque de l'écriture du livre, est que les Lévites n'apportaient par leur dîme de la dîme de nourriture (1%) à Jérusalem pour que les prêtres aient "de la nourriture à la maison". Dieu disait que les Lévites étaient avides et désobéissant, "votre nation toute entière (Lévites)" me vole.

L'affirmation que nous, en tant que Chrétiens, vivons sous une malédiction si nous ne donnons pas la dîme est contraire à tout ce que les Écritures nous enseignent sur la grâce. Quel autre péché pouvons-nous dire que la grâce ne couvre pas? Est-ce que Dieu nous maudira si nous ne payons pas assez ou témoignons suffisamment ou si nous gâchons un peu du temps si précieux qu'Il nous a confié? Sommes-nous maudits si nous perdons notre sang-froid ou si nous échouons à dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité tout le temps? Je pense que tous à l'exception des légalistes purs diraient que non. Le sang de Jésus couvre tous nos péchés et nos défauts, qu'ils soient intentionnels ou accidentels. Gardez à l'esprit, la grâce n'est jamais une justification pour que nous soyons avides ou égoïstes avec ce que Dieu nous a confiés. (lire *Romains 6: 1-2*.)

18. La Bible nous enseigne que la dîme doit provenir du revenu brut et non du revenu net.

Faux. Comme nous l'avons déjà vu, le montant de la dîme n'était pas fixé dans l'Ancien Testament et ne s'appliquait seulement aux propriétaires terriens. Alors la suggestion avec laquelle il y a un moyen de calculer combien est la dîme de nos jours est complètement hors de propos, voire même impossible. Par exemple, si l'un suggère qu'ils étaient obligés de donner la dîme et que son montant était calculé sur le salaire brut (pas sur les actifs comme dans l'Ancien Testament). Devriez-vous inclure également la portion de la taxe de Sécurité Sociale que votre employeur paie pour votre compte Sécurité Sociale (7.5+%)? Devait-il inclure les avantages employés que vous recevez comme les premiums Assurance santé, ou les contributions de retraite qui sont versés sur votre compte chaque année? Tout ceci sont des avantages en vrais dollars qui vous sont payés. Est-il attendu du travailleur indépendant qui doit payer sa propre Sécurité Sociale, assurance santé et plan de retraite de donner la dîme sur ces montants car il a reçu le cash et ensuite doit effectuer ces paiements lui-même? Qu'en est-il de ces investissements qui sont automatiquement réinvestis? Est-ce que vous devez donner la dîme sur ces profits? Vous voyez qu'essayer de figurer le montant exact de la dîme devient alors un cauchemar légaliste et mathématique. Et si vous vous trompez dans vos calculs de la dîme, certains suggéreraient que vous vivez sous une malédiction de Dieu. Comparez cette façon légaliste de penser à ce que nous enseignent le Nouveau Testament sur la joie et la grâce.

19. Lorsque Jésus a dit aux Pharisiens qu'ils devraient donner la dîme, il a approuvé la dîme pour les chrétiens aujourd'hui.

Faux. De nombreuses personnes ne réalisent pas que Jésus est né, a vécu et mort et a ressuscité à l'époque de l'Ancien Testament. Le compte de sa vie est enregistré durant la période du Nouveau Testament, mais Jésus a vécu sous les lois de l'Ancien Testament, ainsi que tous les juifs avec lesquels il a vécu. Lorsqu'il affirmait aux Pharisiens qu'ils devraient la dîme sur ce qu'ils ont fait grandir en Terre Sainte. ("*La menthe, l'aneth et le cumin*" – *Matthieu 23:23*), il continue en disant "et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité: c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses", ce qui était le point important. Jésus ne fait plus jamais aucune autre application à personne sur ce

commentaire aux pharisiens sur la dîme. C'était légalement correct et culturellement approprié pour lui de dire aux Juifs de l'Ancien Testament viant sous les lois de l'Ancien Testament de donner la dîme.

20. La Bible nous enseigne qu'il faut commencer nos donations par 10%.

Faux. Nulle part dans les Écritures, il est fait mention d'un calcul mathématique pour nos dons. En fait, dans [II Corinthiens 9:7](#), Paul nous dit que nous décidons dans nos cœur quoi donner. C'est un montant que nous fixons après avoir écouté notre cœur et recherché la volonté de Dieu dans nos dons. Certains suggèrent que si la loi exigeait 10%, la grâce ne devrait jamais demander moins. Alors, ils concluent que 10% est le point de démarrage pour nos dons. Mais la loi a exigé 23.33% et non 10%. Alors, utilisant ce raisonnement, le point de démarrage pour le don de grâce devrait être 23.33%. Personne ne suggère que 23.33% en soit le point de démarrage.

21. Le Nouveau Testament dit que les 10 premiers pourcent des dons doivent aller à l'église. Puis vous êtes libres de faire des dons supplémentaires là où vous le souhaitez.

Faux. Il n'a rien dans le Nouveau Testament qui suggère que les premiers 10% de nos dons doivent aller à l'église avant d'être libre de faire des dons supplémentaires à d'autres personnes ou ministères.

22. L'église est l'équivalent moderne de l'entrepôt du temple dans l'Ancien Testament.

Faux. Le Nouveau Testament est très spécifique sur ce qu'est le temple à l'heure actuelle. Ce n'est pas l'église; c'est nos corps (Voir [I Corinthiens 6:19](#)). Comme précédemment indiqué, c'était de la responsabilité des Lévites de remplir l'entrepôt du temple pour qu'il y ait de la nourriture pour les prêtres. Et puisque tout le sacerdoce Aaronic a été supprimé, pourquoi croyons-nous que les croyants Gentils avait besoin de maintenir un entrepôt rempli de nourriture pour eux?

23. Si vous donnez 10% ou plus de votre brut, Dieu promet de faire des choses financières surnaturelles voire même miraculeuse dans votre vie.

Faux. La Bible, dans son ensemble, promet des récompenses pour nos dons à la fois dans cette vie et dans la prochaine. Mais les Écritures ne donnent jamais de pourcentage mathématique relié à ces récompenses promises pour les croyants du Nouveau Testament. Et le plus souvent, ces récompenses ne sont ni temporelles ni financières. (Voir, par exemple, [Matthieu 6:19-20](#); [Luc 12:20-21](#); [I Timothée 6:17-19](#); [Actes 20:35](#); [Luc 6:38](#); [Proverbes 11:25](#).) Les bénédictions venant de nos dons sont basées sur le degré de foi que nous mettons dans nos dons, et non dans la non-atteinte ou l'excès d'un soi-disant pourcentage arbitraire, prédéterminé et mathématique de nos revenus

24. La dîme a été considérée comme la norme concernant les dons à travers toute l'histoire de l'église.

Faux. Il y a de nombreuses conclusions atteintes concernant la dîme à travers l'histoire de l'Église. Certains théologiens et pasteurs ont préconisés la dîme, même assez tôt, (comme Clément d'Alexandrie, Augustine, Jérôme) et d'autres ont nié son application à la Chrétienté (Epiphanius, Origen, et Martin Luther). Car les conclusions ont varié, nous devons garder notre analyse de la dîme focalisée sur les textes bibliques et non sur les traditions des hommes.

25. La dîme était le "système de taxe foncière" utilisée en Israël pour soutenir son administration national, festivals et les services d'allocation.

Vrai. Il n'est pas inapproprié de se référer au système de dîme de l'Ancien Testament en Israël comme une taxe foncière car la dîme sur ce possédant des terres. et comme pour nous aujourd'hui, plus la terre a de la valeur, plus la taxe foncière sera haute (car augmentation des récoltes et troupeaux)

En tant que représentants politiques du roi, les Lévites utilisaient leur revenu de dîme pour servir en tant qu'officiels, juges, collecteurs de taxes, trésoriers, gardiens du temple, musiciens, boulangers, chanteurs et soldats professionnels ([I Chroniques 12:23, 26; 23:2-5; 26:29-32; 27:5](#)).